

Aujourd'hui nous sommes tous usagers des services publics ! **ET DEMAIN ?**



Le matin, j'allume la lumière, j'ouvre le robinet d'eau, je sors ma poubelle, j'ouvre ma boîte aux lettres, je dépose les enfants à la crèche et à l'école, je me rends au travail en transports en commun. Ce soir, j'irai voir Colette à l'hôpital...

Je suis un usager de services qui, tous, devraient être publics !

"En marche" vers une société inhumaine et antisociale ?



Une arme du libéralisme : détourner le sens des mots

Quand "modernisation" et "dématérialisation" veulent dire "déshumanisation", de nombreux usagers renoncent à accéder aux services publics (surtout ceux en situation de précarité).

La confidentialité et l'égalité de traitement sur le territoire sont bafoués, le passage au « tout numérique » met gravement en cause les principes fondamentaux du service public. Il permet le fichage des usagers, l'abandon des missions, le contrôle du temps passé par les agents auprès des usagers, la suppression de milliers d'emplois, la fermeture de sites... Sans compter que cela a un coût pour les usagers : ordinateur, abonnement à internet, imprimante....

Quelques exemples :

- **Vous demandez votre retraite ?** Faites-le par internet ! Attention, ce système n'est pas sans faille, votre dossier risque d'être bloqué ... Quant à l'accueil des agences retraite, soi-disant ré-ouvert sur le territoire normand depuis septembre 2017, vous n'y aurez affaire qu'à une borne avec l'aide d'une personne en emploi précaire... Vous rencontrerez les mêmes problèmes à Pôle emploi, à la CAF, à la CPAM ou à l'URSSAF...
- **Vous devez obtenir une carte grise ?** Ce n'est plus accessible qu'en ligne... quand on peut se connecter au service et qu'il fonctionne !
- **Vous attendez un courrier recommandé très important ?** Espérons que vous pourrez répondre assez vite au facteur et que celui-ci aura le temps de monter vos quatre étages – sa tournée étant alourdie par les suppressions de postes – car il ne dispose que de 90 secondes maximum pour vous le remettre... Sinon, vous en serez quitte pour attendre l'ouverture prochaine du bureau de poste (s'il en reste un près de chez vous) ! Ou celle du café du coin : Bonjour la confidentialité !!!
- **Votre enfant est scolarisé ?** Des textos vous annonceront son absence, son cahier de texte sera numérique et ses relevés de notes et son orientation seront en ligne... Combien de parents seront exclus faute de maîtriser ou de posséder ces outils ? Comment construire une co-éducation sans privilégier le lien humain ?

L'imposture des Maisons de Services au public !

Les "MSAP" sont présentées comme une amélioration des services publics de proximité : mensonge ! Actuellement, **1 100 maisons de service au public sont ouvertes en France (17 en Seine-Maritime)**. C'est le prétexte pour une nouvelle vague de fermetures des services publics de qualité. Que les usagers des services publics confrontés au licenciement et au chômage, à la maladie, à la précarité de l'emploi, à la cherté d'un loyer se débrouillent ! Qu'ils aillent sur Internet ou dans les « MSAP » où on leur proposera, le plus souvent, un accès ... à un ordinateur !

Et si les usagers renoncent à faire valoir leurs droits, cela fait des "économies" !!!

MAIS AU FAIT, C'EST QUOI LE SERVICE PUBLIC ?

C'est une activité exercée directement par l'État, ou par une collectivité territoriale, dans le but de satisfaire un besoin d'intérêt général sans recherche de bénéficiaires. Par extension, le **service public** désigne aussi l'organisme qui a en charge de garantir ces missions (par exemple : la sécurité sociale).

CARACTERISTIQUES du service public : **continuité, égalité, neutralité et laïcité**. La neutralité des fonctionnaires assure un égal accès aux usagers quels que soient leurs moyens financiers, leur lieu de résidence, leur origine sociale, religieuse ou ethnique.

FINANCEMENT : Les grandes entreprises publiques nationales ont déjà été payées par les usagers ! Le financement des services publics est garanti par l'impôt. La Sécurité sociale (santé, CAF, retraites) est fondée sur les cotisations sociales. Les services publics devraient donc être gratuits ou à moindre coût. Les cotisations sociales que ne paie pas votre employeur (puisqu'il en est exonéré de plus en plus souvent), c'est vous qui les paierez par la privatisation de la santé et des retraites.

Dans la logique libérale, pour répondre aux exigences européennes, les services publics, le statut de la Fonction Publique, la Protection sociale solidaire doivent disparaître ! Tout devrait être remplacé par des services marchands au seul profit des actionnaires.

Dépeçage des services publics = modernisation ?

Alors que les sommes perçues par les actionnaires n'ont jamais été aussi élevées qu'en 2016 (56 mds d'€), Macron impose une cure d'austérité supplémentaire de **60 milliards d'euros** aux services publics. Il annonce **120 000 suppressions de postes** dans la fonction publique.

Et les emplois disparaissent aussi à la **Poste** (fermeture de 4000 bureaux en France et privatisation à la clef), à la **SNCF** (1200 suppressions de postes en 2017), au **Pôle emploi**, à la **CAF**, à la **CARSAT**, à l'**hôpital** ! Edouard Philippe confirme cette volonté de casse en parlant de la **dématérialisation des services publics** comme d'un « *objectif simple* » qui serait atteint...grâce à une plateforme centrale commune aux administrations et ministères.

Déjà, pour les usagers, des services de proximité disparaissent. L'égalité des citoyens n'est plus assurée ! Le plan CAP 2022 a pour objectif d'atteindre 100% de services publics dématérialisés à l'horizon 2022 !

La CGT, avec FO et Solidaires, s'est retirée de la pseudo-concertation organisée pour accompagner la mise en place de ce plan de guerre contre les services publics et les emplois publics. La CGT tient à votre disposition une plaquette rassemblant ses propositions pour développer et démocratiser les services publics.

Répondre aux besoins humains, c'est ça être moderne !

UTILISATION DE LA DÉMATÉRIALISATION CONTRE LES DROITS DE LA POPULATION ET DES SALARIÉS

Pour vous informer et en débattre, la CGT vous invite à une

réunion publique Jeudi 22 mars 2018

à partir de 18 heures, Salle festive de Saint-Etienne-du-Rouvray

Rue des Coquelicots